



A Ballon Saint Mars, le 24 janvier 2025

Objet : Peintres dans le bocage 2025

Madame, Monsieur,

Cette année, nous célébrons la 30^e édition des « Peintres dans le Bocage », notre traditionnel concours de peinture en plein air. Cette nouvelle édition aura lieu les 20 et 21 avril 2025 à Neuville sur Sarthe.

Nous vous invitons à participer à notre week-end par le biais du concours et/ou de l'exposition.

Comme chaque année, **le concours de peinture se déroulera en plein air sur les deux jours.** Vous avez la possibilité de n'y participer qu'une seule journée. **Cette participation est gratuite.**

Vous pourrez vous présenter pour les inscriptions le matin dès 8h et jusqu'à 10h30 pour faire estampiller vos supports. Un café d'accueil vous sera offert.

Pour l'exposition, un espace de 2m² environ (2 grilles d'exposition) vous est alloué. Le prix coup de cœur du public récompensera 1 artiste exposé.

Les inscriptions, l'exposition et la remise des prix auront lieu à la salle polyvalente Armand Bourillon, grande rue à Neuville sur Sarthe.

Des repas sont proposés, le dimanche midi et le lundi midi au prix de 15€, servis à la salle polyvalente (apéritif, entrée, plat, dessert, café, boissons) ou en plateau repas à emporter.

Le dimanche soir nous vous invitons à une soirée conviviale autour d'un buffet froid au tarif de 10€ à la salle polyvalente.

Nous vous remercions de prendre connaissance des modalités du concours et de l'exposition dans **le règlement ci-joint.**

Le bulletin d'inscription est à retourner à L'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe **avant le vendredi 11 avril 2025.**

ATTENTION : du fait de l'édition anniversaire nous proposons une soirée théâtre le samedi soir 19 avril. Ainsi, **l'installation des œuvres pour l'exposition ne pourra avoir lieu que le dimanche matin à partir de 7h30 et jusqu'à 10h.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Comptant sur votre participation lors de cette manifestation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

L'équipe de l'Office de Tourisme
Maine Cœur de Sarthe

Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe • 36 rue de Général Leclerc • 72290 BALLON-SAINT MARS

Tél. : 02 43 27 35 30 - 07 67 28 82 10 • officedetourisme@mainecoeurdesarthe.fr

www.tourisme-mainecoeurdesarthe.fr

Ouvert le mercredi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, et le samedi de 9h à 12h30



BULLETIN D'INSCRIPTION

LES PEINTRES DANS LE BOCAGE

A Neuville sur Sarthe, dimanche 20 et lundi 21 avril 2025

Nom et Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Code postal :

Participation au concours de peinture* :

Dimanche 20 avril

Lundi 21 avril

Technique employée (à titre indicatif) :

Participation à l'exposition* : Oui Non

Surface allouée de 2m² (2 grilles d'exposition environ). Vous pouvez prévoir jusqu'à 5 ou 6 œuvres selon leur taille. En cas de surnombre d'œuvres, l'Office de tourisme se réserve le droit de ne pas accrocher certains tableaux.

➔ Prévoir des cartes de visite qui seront accrochées près des tableaux pour permettre aux visiteurs de vous contacter s'ils le souhaitent.

Attention : installation des œuvres uniquement le dimanche matin de 7h30 à 10h à la salle polyvalente.

Repas (service à table à la salle polyvalente ou plateau repas à emporter) :

Dimanche midi (15 €) x

service à table

plateau repas

Dimanche soir (10 €) x (service à table uniquement)

Lundi midi (15 €) x

service à table

plateau repas

Régime alimentaire ou allergies :

Bulletin à nous retourner avant le vendredi 11 avril

➤ **Par la poste :** Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe
36 rue du Général Leclerc
72290 Ballon-Saint Mars
Tél. 02 43 27 35 30

➤ **Par courriel :** officedetourisme@mainecoeurdesarthe.fr

Signature

*** La participation au concours et/ou à l'exposition entraîne de droit l'acceptation du règlement**



Règlement

Peintres dans le Bocage 2025

Article 1 - Objet

L'association Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe, organise sur le territoire de la commune de Neuville sur Sarthe, les 20 et 21 avril 2025, les « Peintres dans le Bocage ». Cet événement gratuit regroupe un concours de peinture, une exposition et diverses animations culturelles.

Article 2 - Le concours de peinture

Le concours de peinture est ouvert à **tous les artistes peintres débutants, amateurs ou professionnels**. Il se déroule sur les 2 jours, les artistes peuvent participer un ou deux jours au choix.

Les tableaux devront être réalisés en s'inspirant des lieux, patrimoine, animaux, personnages et autres sujets dans les limites géographiques de la commune d'accueil (un plan sera distribué le jour même). Les artistes devront indiquer leur emplacement aux organisateurs.

Toutes les techniques, tous les formats et tous les supports sont autorisés. L'organisation ne fournit aucun matériel.

Le matin, les artistes doivent se présenter à l'accueil dès 8h et jusqu'à 10h30 pour l'inscription et pour faire estampiller un ou plusieurs supports vierges. Les artistes peuvent réaliser plusieurs œuvres durant le week end, mais une seule sera retenue pour le concours.

Le retour des œuvres est fixé à 18h le dimanche et 16h le lundi.

Article 3 - Jury et prix

Un jury composé d'artistes, de membres de l'Office de tourisme et de la commune d'accueil notera les œuvres présentées en fonction de différents critères techniques et artistiques objectifs.

La remise des prix a lieu le lundi à 17h.

Plusieurs prix sont attribués (une douzaine) dont 9 prix techniques répartis en 3 catégories : pastel-dessin-autres techniques ; aquarelle-lavis-encre ; huile-acrylique-gouache. Le prix de la commune récompense un artiste qui sera l'invité d'honneur de l'édition suivante.

A la fin de la remise des prix, chaque peintre se verra offrir un panier garni.

Article 4 - L'exposition

Une exposition de peinture et sculpture est organisée durant le week-end. **Un emplacement de 2m² est alloué (environ 2 grilles d'exposition).**

Elle est ouverte au public le dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h et le lundi de 10h à 12h et de 14h à 16h30.

Les œuvres doivent être déposées le dimanche 20 avril entre 7h30 et 10h. Les œuvres pourront être reprises le lundi 21 avril à partir de 17h30.

La priorité d'exposition sera donnée aux participants du concours de peinture. En fonction de l'espace disponible, l'Office de Tourisme se réserve le droit de ne pas accrocher certains tableaux. La vente de tableaux est possible, mais l'Office de Tourisme n'intervient dans aucune transaction.

Un prix coup de cœur du public est mis en place et récompensera 1 artiste exposé. Il sera remis en même temps que les prix du concours le lundi.

Article 5 - Responsabilité

L'Office de tourisme prendra, vis à vis des œuvres qui lui seront confiées, les précautions d'usage, mais décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, incendie, dégâts, quels qu'ils soient. Chaque artiste est responsable de son matériel et peut, s'il le désire, contracter une assurance à titre personnel.

Article 6 - Intempéries

En cas de mauvais temps, des espaces abrités seront ouverts aux artistes. Dans ce cas, le travail d'après photo ou carte postale sera toléré.

Article 7 - Inscriptions

L'inscription au concours de peinture et à l'exposition est gratuite.

Les peintres peuvent s'inscrire à l'avance ou le jour même. Le bulletin d'inscription est disponible en téléchargement sur le site de l'Office de tourisme www.tourisme-mainecoeurdesarthe.fr.

Article 8 - Les repas

L'Office de tourisme propose le dimanche midi et le lundi midi un repas chaud au prix de 15€, servi à la salle polyvalente (apéritif, entrée, plat, dessert, café, boissons) ou en plateau repas à emporter.

Le dimanche soir, une soirée conviviale est proposée autour d'un buffet froid au tarif de 10€ à la salle polyvalente.

Les inscriptions pour le repas devront être communiquées à l'Office de tourisme au moins une semaine avant le début de la manifestation. Toute annulation de repas à moins de 48h de la manifestation sera facturée.

Article 9 - Hébergement

L'Office de tourisme met à disposition des participants qui le souhaitent une liste d'hébergements (gîte ou chambres d'hôtes) et prévoit un parking pour les camping-cars.

Article 10 - Droit à l'image

Des photos et vidéos seront prises pendant la manifestation. Les participants autorisent l'utilisation gratuite de ces images par l'office de tourisme. Elles serviront exclusivement à la promotion de l'évènement.

Article 11 - Dispositions diverses

L'Office de tourisme se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement en fonction de contraintes diverses pouvant apparaître au fil du temps.

L'inscription implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement, le respect des décisions du Jury et des horaires.

CONCOURS DE PEINTURE

30^e édition

Peintres dans le Bocage

20 & 21 AVRIL

NEUVILLE SUR SARTHE

Concours gratuit et ouvert à tous
Exposition de peintures • Concert
Concours de dessins enfants

OFFICE DE TOURISME MAINE CŒUR DE SARTHE
02 43 27 35 30 • www.tourisme-mainecoeurdesarthe.fr